



EDITO

Evidemment, on ne peut dissocier le mois de septembre de l'évocation de la rentrée...Il n'a pas de chance le mois de septembre. Alors que juillet août soufflent sur nos existences un air de farniente, de détente, de « lâcher prise », avec des journées qui n'en finissent pas, suivies de douces soirées, septembre quant à lui marque un net retour aux choses sérieuses.

C'est en effet le retour des horaires en tout genre, l'heure du réveil, l'heure de l'école, l'heure de la récré, de la cantine, des devoirs, du coucher...

Il en est ainsi, le mois de septembre c'est le mois de la rentrée scolaire. On a tous, jeunes

ou moins jeunes, le jour de la rentrée, des réminiscences d'enfance autour des odeurs de la rentrée : odeurs de craie, des protège-cahiers tout neufs, du cartable nouvellement acheté...autour d'émotions propres à ce jour-là, stress, angoisse ou au contraire plaisir des retrouvailles, ou encore les deux mêlés. Personne n'y échappe, l'école et le jour de sa rentrée nous ont marqués !

Ainsi va la vie, d'ailleurs on pourrait se demander si finalement, bien qu'apparemment très différentes, les rentrées d'antan ne suscitaient pas au fond des émotions proches de celles des enfants du 21^{ème} siècle ?

Très bonne rentrée à tous !

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : *Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,*

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des

élus)

Courriel : ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Info P.L.U.

Dans le dernier Flash, nous nous sommes efforcés d'expliquer la démarche d'élaboration du P.L.U.. Aujourd'hui nous reviendrons sur une des particularités de la loi S.R.U., la relation entre le S.C.O.T. (schéma de cohérence territoriale) et le P.L.U.

Le PLU doit être compatible avec les directives du SCOT de la région grenobloise auquel nous appartenons.

En matière d'urbanisme, le SCOT classe les communes en fonction de leur importance :

- Pôles d'appuis (Vinay)
- Pôles secondaires (L'Albenc)
- Pôles locaux (Notre Dame de l'Osier)

Chaque pôle doit répondre à des exigences particulières en matière de production de logement et de foncier consommé pour les produire.

Les objectifs de construction de logements sont à apprécier sur une durée de 12 ans dans les documents de planification et d'urbanisme locaux.

Bilans des réalisations de logements à Notre Dame de l'Osier depuis 2005 jusqu'à ce jour.

- 23 logements, soit une moyenne de 2.2 lgts/an
- 17 maisons individuelles et 5 logements créés dans l'ancienne Mairie/école (OPAC)
- 2.8 hectares consommés pour ces réalisations

Objectifs du SCOT pour Notre Dame de l'Osier à l'horizon de 12 ans.

- Concernant la production de logements : 2.75 lgts/an soit 33 logements sur 12 ans. Avec un objectif de diversification des formes urbaines :
60% en habitat individuel
40% vers d'autres formes d'habitat (maisons jumelées, collectifs).
- Concernant la consommation d'espace : elle devra être limitée par la mise en place d'une superficie moyenne maximale, pour les différents types d'habitat :
700 m² / logement pour l'habitat individuel isolé
350 m² / logement pour l'habitat groupé et collectif

La simulation établie avec les prescriptions du SCOT fait ressortir un besoin en foncier d'environ 2.8 ha.

Nous disposons sur la commune aujourd'hui d'un « potentiel résiduel constructible » d'environ 5.5 ha (zone UD et NAD de notre ancien POS).

L'objectif de la commune étant de ne pas perdre de surfaces constructibles afin de continuer notre développement à notre rythme et de façon maîtrisée dans la continuité du POS, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant.

La qualité des projets communaux réalisés, la maîtrise foncière communale importante, notre collaboration avec l'OPAC, l'exemple du lotissement de Bon Rencontre font que nous avons des arguments solides vis-à-vis du SCOT et des services de l'Etat dans la prise en compte des orientations et des prescriptions environnementales.

Assemblée générale du Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes tiendra son assemblée générale annuelle le 21 septembre prochain à 20h15 à la mairie de l'Osier.

Ordre du jour :

- rapport moral et financier,
- pérennité du comité des fêtes,

Si la continuation du Comité des fêtes est décidée :

- Election du Président,
- prochaines manifestations pour la saison 2016-2017

Nous vous attendons nombreux

C'est reparti pour une saison avec la gym du Comité des fêtes : reprise des cours durant la semaine du 12 septembre

- **Step + renforcement musculaire**

Reprise des cours vendredi 16 septembre dans la salle d'évolution sur la gauche de l'école maternelle aux horaires suivants :

- De 18 h 30 à 19 h 30 « STEP » avec FIT'LINE (Charline) avec 1 à 3 chorégraphies par séquence de 8 semaines environ (changement après chaque vacances scolaires) ;
- De 19 h 30 à 20 h 30 renforcement musculaire toujours présenté par FIT'LINE.

Pour ces cours il est **IMPERATIF** de porter des chaussures de sports propres (sorties du sac), ne laissant pas de marques au sol et adaptées à la pratique du STEP, de plus nous vous recommandons d'apporter une bouteille d'eau.

- **Renforcement musculaire sur des musiques rythmées (style zumba)**

Reprise des cours mercredi 14 septembre dans la grande salle de l'ancienne maison de

retraite de Bon Rencontre.

Méloдие continuera cette année à nous faire transpirer dans la joie et la bonne humeur sur les musiques du moment (elle crée ses chorégraphies en écoutant la musique actuelle) tous les mercredis soir de 19h15 à 20 h15.

Comme pour la gym n'oubliez pas votre bouteille d'eau.

Tarif saison 2016/2017:

70 € pour la gym

110 € pour le step

150 € pour les deux cours (step + renfo)

100 € pour le renforcement musculaire du mercredi soir.

Un certificat médical de moins de trois mois vous sera demandé lors de votre inscription à l'un ou plus de ces cours.

Nous vous rappelons que ces cours sont ouverts à tous à partir de 16 ans.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Laurence REPELLIN au 06-81-36-13-79



Reprise de l'atelier couture-broderie : samedi 24 septembre

L'été se termine, les vacances aussi...Il va falloir "penser à travailler" un peu.

Mais à l'atelier de broderie-couture, le travail des petites mains n'est jamais une corvée, bien au contraire, c'est un plaisir.

Nous reprenons nos activités comme chaque année, les deuxième et quatrième samedis après-midi, à 14h30 à la mairie.

Que vous soyez brodeuse, tricoteuse, etc, et que vous ayez envie de partager votre savoir, ou bien que vous vouliez apprendre quelques techniques de travail à l'aiguille, nous vous accueillons dans une ambiance très conviviale.

A bientôt

Renseignements: Françoise Roux/Brichet-Billet 04.76.36.68.57

Soirée cinéma

L'équipe du CCAS vous propose **le samedi 24 septembre** une soirée cinéma à l'espace Bon Rencontre.

Rendez vous dès 19h où un apéritif vous sera proposé, suivi de la projection du film « La vache » vers 20h. Une fable sympathique, naïve et drôle sur le vivre-ensemble, qui tombe à pic !

Une comédie à voir en famille.

Réservez votre soirée, nous vous attendons nombreux.



Fête des voisins



Pour la 6ème année, le quartier de Bergerandière s'est réuni début juillet pour la traditionnelle fête des voisins.

14 familles sur les 20 que compte le quartier se sont retrouvées pour un moment de convivialité et de partage.

Au menu, bonne chère, bons vins, anecdotes cocasses, pétanque et surtout bonne humeur.

Une tradition bien ancrée car dorénavant le rendez vous est pris pour 2017.

Au conseil municipal du 28 juin 2016

1) Emplois jeunes

La commune a décidé de renouveler l'opération « jobs d'été » pour des jeunes âgés de 16 à 18 ans. Ils aideront les employés communaux pour des travaux d'entretien. Suite à l'information diffusée dans l'Osier Flash, 8 jeunes de la commune se sont portés candidats. Le maire propose un contrat d'une semaine pour chacun d'eux. Ils seront 2 chaque semaine auprès des employés communaux sur une période de 4 semaines.

Le conseil est très favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tout document concernant les embauches.

2) Devis menuiseries extérieures pour Bon Rencontre

Le conseil accepte le devis de l'entreprise Rousset de Saint Marcellin d'un montant de 4 305 € HT pour le remplacement de 3 fenêtres et de la porte d'entrée pour le local d'activité à Bon Rencontre et le devis de la société Chausson Matériaux de 639,36 € HT pour la fourniture de lames de volets pour la réfection des volets des deux locaux d'activité.

3) Demande de subvention au Département pour travaux Bon Rencontre et travaux mairie

Le maire présente un devis de l'entreprise La Pierre d'Uzel de Mercuriol dans la Drôme d'un montant de 21 291,38 € HT pour la réfection de la façade du bâtiment mairie. D'autres devis seront demandés pour ces travaux, mais il souhaite dès à présent faire une demande de subvention au département sur la base de ce devis. Dans le cadre des aides accordées par le département pour des travaux sur les bâtiments communaux, il propose de faire une demande regroupant la façade de la mairie et les travaux pour les menuiseries extérieures de Bon Rencontre évoqués au point précédent, soit un total de travaux de 26 235,74 € HT.

Le conseil autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès du département pour ces travaux sur des bâtiments communaux d'un montant de 26 235,74 € HT.

4) Recensement population janvier 2017

Le recensement de la population de la commune est prévu du 19 janvier au 18 février 2017. Pour effectuer ce travail, le maire propose de recruter Marie-Noëlle Ravier en qualité d'agent recenseur.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

5) Devis étude "Promenade de la Chapelle"

Acceptation du devis du bureau d'études Cambium d'un montant de 5 625 € HT pour la réalisation d'une étude sur l'aménagement de la Promenade de la Chapelle, voie communale comprise entre la basilique et le cimetière.

6) Basilique : devis maçonnerie et demande de subvention

Le maire rappelle qu'une première tranche de travaux de restauration de la basilique a été engagée en 2015 dans le cadre de la souscription publique mise en place en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Cette première tranche consistait à sécuriser et protéger les vitraux et à restaurer la rosace surplombant le porche d'entrée.

Une partie des travaux a été réalisée mais la restauration de la rosace nécessite préalablement des travaux de maçonnerie.

Pour ces travaux de maçonnerie, le maire présente au conseil les devis de deux entreprises spécialisées dans ce genre d'intervention :

- La proposition de l'entreprise Rozier-Porte d'un montant de 13 770 € HT ;
- La proposition de l'entreprise Glénat d'un montant de 12 150 € HT.

Le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise Rozier-Porte d'un montant de 13 770 € HT qui prévoit en plus des travaux sur la rosace la reprise du linteau de la porte d'entrée et autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès du département.

7) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Le président d'une structure intercommunale détenant la compétence en matière d'eau et d'assainissement, doit adresser tous les ans au maire de chaque commune membre un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Le maire présente au conseil municipal le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement adressé par la présidente de la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors.

Le maire souligne la qualité de ce document très détaillé qui fournit notamment des informations sur : l'organisation du service, les ouvrages, la population desservie, la quantité et la qualité de l'eau, les prix, les programmes de travaux...

L'intégralité de ce rapport peut être consultée à la mairie ou à la communauté de communes.

8) Devis toiture mairie

Le maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la toiture de la mairie. Il précise que pour ces travaux la commune dispose déjà d'un engagement du département pour une aide de 35 % sur un montant de travaux plafonné à 20 000 €.

Il présente les devis suivants :

- Entreprise Euro Charpente Oliveira pour un montant de 18 480,60 € HT ;
- Entreprise Finot Jacquemet pour un montant de 17 181,08 € HT ;
- Entreprise Charpente Borel pour un montant de 19 197,04 € HT.

Le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise Finot Jacquemet pour un montant de 17 181,08 € HT.

9) Vote des subventions aux associations

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer pour l'année 2016 les subventions suivantes aux associations :

- Circuit des Plantées	230,00 €
- ACCA	230,00 €
- AFIPAEIM	150,00 €
- Espace Nature Isère	180,00 €
- Amicale.com	763,78 €
- Défense risques climatiques	250,00 €
- Comité des fêtes	1160,00 €

Le conseil accepte l'attribution de ces subventions aux associations.

Au conseil municipal du 19 juillet 2016

1) Délibération sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion des communautés de communes du Sud Grésivaudan

Le maire rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Isère prévoit la fusion des trois communautés de communes de la Bourne à l'Isère, du Pays de Saint Marcellin et de Chambaran Vinay Vercors. Cette orientation du schéma départemental de coopération intercommunale a été mise en œuvre par arrêté préfectoral du 25 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion des trois communautés de communes. Cet arrêté a été notifié à la commune le 24 juin 2016 qui dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur ce projet de fusion.

Par délibération du 24 novembre 2015, le conseil municipal avait approuvé le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoyait la création d'une intercommunalité unique en Sud Grésivaudan. Par conséquent il se prononce favorablement sur l'arrêté du préfet du 25 mai 2016 qui fixe le périmètre de fusion entre les communautés de communes de la Bourne à l'Isère, du Pays de Saint Marcellin et de Chambaran Vinay Vercors comprenant 47 communes.

2) Délibération sur la composition du conseil communautaire issu de la fusion

Le maire explique au conseil que la fusion au 1^{er} janvier 2017 des communautés de communes de la Bourne à l'Isère, du Pays de Saint Marcellin et de Chambaran Vinay Vercors aura pour conséquence une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges des conseillers communautaires attribués à chaque commune. La loi prévoit deux modalités pour définir la composition du nouveau conseil communautaire : le droit commun ou un accord local.

Dans le cadre du droit commun le nombre serait fixé à 73 avec la répartition suivante : 12 sièges pour Saint Marcellin, 6 pour Vinay, 3 pour Chatte, 3 pour Saint Sauveur, 3 pour Saint Hilaire du Rosier, 2 pour Saint Romans, 2 pour Saint Vêrand, 2 pour saint Quentin sur Isère, 2 pour Saint Lattier et 1 pour les 38 autres communes.

Les communes pourraient selon les modalités fixées par la loi décider à la majorité des deux tiers de conclure un accord local, mais dans ce cas le nombre de sièges à répartir serait de 67. La perte de 6 sièges par rapport au droit commun serait répartie sur les communes les plus importantes.

Le conseil approuve le principe de fixer à 73 et de répartir selon les règles du droit commun le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion des communautés de communes de la Bourne à l'Isère, du Pays de Saint Marcellin et de Chambaran Vinay Vercors

3) Modifications statutaires de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, renforce les compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2017 et de manière progressive jusqu'en 2020. La communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors doit intégrer ces modifications dans ses statuts afin d'être en capacité d'exercer pleinement les compétences prévues par la loi au 1^{er} janvier 2017. A défaut de mise en conformité, il reviendra au préfet de procéder à la modification statutaire avant le 1^{er} juillet 2017.

En ce qui concerne les compétences obligatoires les modifications portent sur :

- Un élargissement de la compétence déjà exercée en matière de développement économique ;
- La création d'une compétence "aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage" ;
- Le passage en compétence obligatoire de la collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés déjà exercée par la 3C2V mais à titre des compétences optionnelles.

En ce qui concerne les compétences optionnelles les modifications portent les compétences "actions sociales d'intérêt communautaire" et "production, transport et distribution de l'eau potable" déjà exercées par la 3C2V au titre des compétences facultatives et qui deviennent optionnelles.

Le conseil communautaire a validé cette mise en conformité des compétences obligatoires et optionnelles dans sa séance du 2 juin 2016.

Les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes doivent également se prononcer.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur ces modifications des statuts de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.

4) Devis voirie

Acceptation du devis de la société Colas d'un montant de 29 667 € HT pour la réfection de la route du Grand Champ sur une longueur de 1 100 mètres.

5) questions diverses

- **Salaire de l'agent recenseur**

Le maire rappelle que recensement de la population est prévu début 2017 et que Marie-Noëlle Ravier a été recrutée pour ce travail. Il précise qu'il convient de définir la rémunération de cette mission.

Lors du dernier recensement en 2012, l'indemnité avait été fixée à 6 € par feuille de logement. Il propose de porter cette indemnité à 6,50 €.

Le conseil accepte cette proposition.

- **Recrutement d'un agent contractuel pour la cantine**

Acceptation de la signature d'un nouveau contrat à durée déterminée avec Mme Simone AIELLO de 9 heures par semaine sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016 pour assurer la surveillance et le service de la cantine scolaire communale.

Informations diverses

- Le maire informe le conseil qu'il a rendez-vous fin août chez le notaire pour signer un compromis de vente pour le dernier lot du lotissement Bon rencontre.
- Le maire fait un point sur l'état d'avancement des travaux de transformation du POS en PLU. Deux réunions ouvertes à tous les élus ont eu lieu avec Laurence Janet, urbaniste retenu par la commune, pour commencer à travailler sur le diagnostic préalable à la définition des orientations.
Il rappelle que la prochaine réunion est prévue le 28 juillet en présence de la DDT et de l'Etablissement Public SCOT de la région grenobloise.

Un nouveau dispositif d'accompagnement vers l'emploi pour les 18-25 ans : LA GARANTIE JEUNES

Dès le 5 septembre 2016, la mission locale Pays Sud Grésivaudan accueillera les premiers jeunes sur son nouveau dispositif « La Garantie jeunes » (porté et financé par le ministère de l'emploi et le FSE)

Les jeunes de 18-25 ans, sans emploi, sans formation, déscolarisés, avec un faible niveau de ressources pourront prétendre à la Garantie Jeunes. L'objectif est de les emmener vers une autonomie sociale, financière et professionnelle en renforçant leurs compétences par des immersions répétées au sein des entreprises.

Chaque jeune s'engagera sur un an et aura un accompagnement collectif et individualisé. Une allocation sera allouée.

LA GARANTIE JEUNES
GJ
Garantie Jeunes

Comment ?

- » Vous vous sentez prêt à vous investir et vous êtes disponible !
- » La Mission locale est là pour vous aider, à constituer votre dossier, qui sera examiné en commission d'entrée.

Ma Mission locale
ML
MISSION LOCALE
Pays du Sud-Grésivaudan

Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan
7 rue du Colombier – BP63
38162 SAINT-MARCELLIN CEDEX
Tél. : 04 76 38 83 42 – Fax : 04 76 38 04 94
missionlocale@pays-saint-marcellin.fr

LA GARANTIE JEUNES

- Vous avez entre 18 et 25 ans.
- Vous souhaitez devenir autonome financièrement.
- Vous voulez définir et mettre en oeuvre un projet pour votre avenir.
- Vous désirez vous investir dans une démarche dynamique vers l'emploi !

Une démarche personnalisée fondée sur le principe de l'emploi d'abord et de mises en situation professionnelle.

ML
MISSION LOCALE
Pays du Sud-Grésivaudan

MISSIONS LOCALES
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le budget est financé par le Centre de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Fonds Social Européen

Garantie Jeunes



Un projet de rénovation de votre habitat personnel ou mis en location ?

Vous pouvez bénéficier de l'aide financière de l'Etat et de la Communauté Chambaran Vinay Vercors au travers de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Lancée au mois de décembre 2012, pour une durée de 5 ans, l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Chambaran Vinay Vercors peut permettre aux **propriétaires occupants** ainsi qu'aux **propriétaires bailleurs** de **bénéficier d'aides financières conséquentes** pour la réalisation de leurs travaux.

Quelques chiffres en bref

Depuis le lancement de l'opération :

- Plus de **2,2 millions d'euros de travaux** réalisés en grande partie par les entreprises du territoire
- **Plus d'1 million d'euros de subventions** versées
- **Plus de 100 logements réhabilités**

Quels sont les travaux susceptibles d'être aidés ?

- Travaux **d'économies d'énergies** (isolation, chauffage, menuiseries, VMC...)
- Travaux **d'adaptation du logement liés au handicap** de l'occupant
- Travaux permettant le **maintien à domicile** des personnes âgées
- Travaux permettant la **remise sur le marché de logements vacants** ou la **réhabilitation de logements locatifs** existants
- **Travaux lourds** face à une situation de dégradation du logement

Y-a-t-il des conditions de ressources pour bénéficier de ces aides ?

Selon la nature du projet, les aides sont conditionnées à vos conditions de ressources. Pour connaître votre situation au regard de ces plafonds de ressources, contactez les conseillères de SOLIHA.

Des crédits sont encore disponibles dans le cadre de cette opération et les plafonds de ressources ont augmenté. Renseignez-vous vite !

Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition (pour les projets des propriétaires occupants) et **composez le 0 800 111 237 (appel gratuit depuis un poste fixe)** afin que les conseillères de SOLIHA puissent vous renseigner et éventuellement, vous proposer un rendez-vous.

Vous pouvez également les contacter par mail : e.dumazot@solihha.fr ou ml.marrali@solihha.fr

N'hésitez pas à venir les rencontrer à la permanence qui a lieu tous **les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois, sans rendez-vous, de 14h à 16h dans la salle pédagogique du Grand Séchoir à Vinay.**

BULLETIN D'INSCRIPTION
Ateliers « Gym Aidant »
Pour prendre soin de soi

Vous aidez actuellement un proche en situation de handicap et/ou âgé. Vous lui apportez une présence régulière, un soutien moral ou physique...

Afin de soutenir les aidants familiaux, le service Autonomie organise une **activité Gym Aidant**, réalisée par l'association SIEL Bleu.

Apprendre à utiliser son propre corps est fondamental pour le proche aidant, vous apprendrez au cours des **9 séances** des astuces et des techniques pour préserver votre corps et bénéficier de moment de répit.

Elles se dérouleront **de 15h45 à 16h45, les lundis 17 et 31 octobre, 14 et 28 novembre, 12 décembre, 09 et 23 janvier 2017, 06 et 20 février 2017** à la Maison de territoire, située à l'adresse suivante :

Maison de territoire du Sud-Grésivaudan
Salles Mayette et Franquette - 1^{er} étage
Avenue Jules David – BP 59
38162 Saint-Marcellin
Téléphone : 04.76.36.38.38

Ces séances sont gratuites. Le nombre d'inscriptions étant limité à **15 participants**, une confirmation écrite, par courrier ou par mail, vous sera envoyée à réception de votre inscription.

Nom-Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

.....

E-mail :

.....

Fiche à retourner, avant le 15/09/2016 à l'adresse suivante :

Maison de territoire du Sud-Grésivaudan
Service autonomie
Avenue Jules David – BP 59
38162 Saint-Marcellin
Téléphone : 04.76.36.38.38
Ou par email : tsg.autonomie@isere.fr

20e Festival de l'Avenir au Naturel

Les 3 et 4 Septembre 2016.

C'est en 1982 que l'association Espace Nature Isère autrefois appelée « Chantesse Environnement » a vu le jour dans le but de protéger le marais de Chantesse pour éviter l'extension de la carrière. En 1997 l'association prend un nouvel essor avec la création de son premier Festival de l'Avenir au Naturel. Nous voilà 20 ans après ce premier Festival...

Cet **événement gratuit** présente de nombreux produits issus de l'agriculture biologique, de l'artisanat... Diverses thématiques sont ainsi traitées par les **200 exposants** : l'alimentation, l'habitat, les énergies renouvelables, le jardinage, mais aussi le tourisme vert, la presse, l'éducation à l'environnement, la protection de la nature...

Pendant tout le week-end, des **conférences et des débats** seront proposés au public : régime alimentaire méditerranéen, auto construction, santé, guide des légumineuses, nanoparticules, élargissement de l'A480 ...

Au programme également, de nombreuses **animations** : bien être, shiatsu, danse biodynamique, nature, petite enfance, communication... Des concerts, des expositions, des sorties...

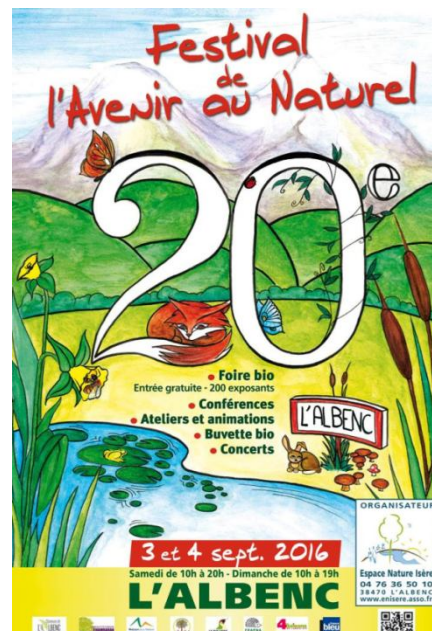
Et pour ses 20 ans, le Festival vous proposera de participer à une **tombola** avec de nombreux lots à remporter.

L'association Espace Nature Isère, à travers le Festival de l'Avenir au Naturel, travaille ainsi au développement d'une société plus solidaire, plus humaine et plus respectueuse de l'environnement.

Cet événement est devenu au fil des années un rendez-vous incontournable de l'écologie, avec plus de 30 000 visiteurs et 200 exposants en 2015.

Si vous souhaitez participer à l'organisation du Festival, n'hésitez pas à nous contacter. Les commissions animations, conférences, le comité de sélection des exposants... vous accueilleront avec plaisir.

Espace Nature Isère 32, place du Souvenir Français
38470 L'ALBENC
Tél./Fax. : 04 76 36 50 10
coordination@enisere.fr



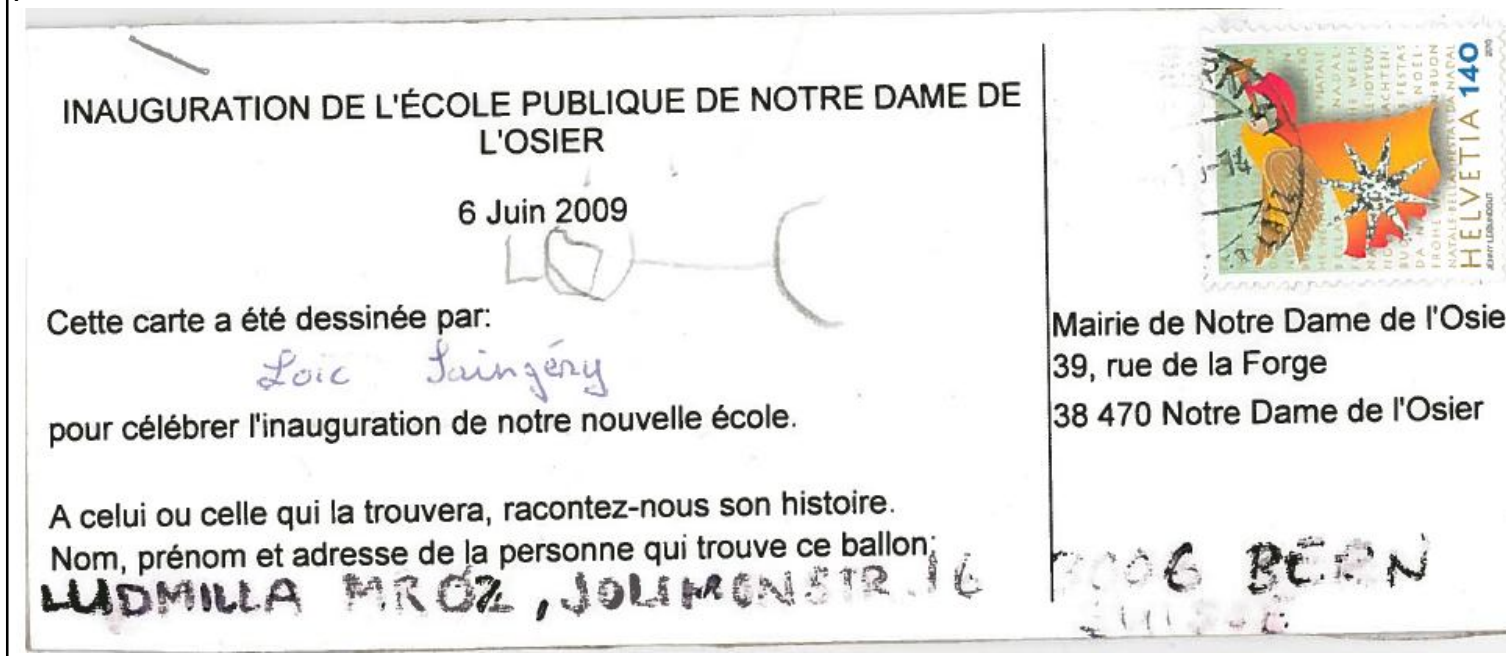
Courir ou marcher pour une bonne cause

L'Association Sportive et le Comité des fêtes de Chantesse organisent une randonnée solidaire le **dimanche 18 septembre 2016** au profit de l'association de Christine Janin A Chacun son Everest qui soutient des enfants et des femmes en rémission de cancer.

Le parcours passera sur notre commune.

Le coin des annonces

Voici la carte qui a été reçue en retour du lâcher de ballons lors de l'inauguration de l'école en 2009 ! Elle vient de Bern, en Suisse, elle est arrivée chez nous récemment... Incroyable !



Le coin Internet

Dans le cadre **des demandes de passeport**, la fourniture d'un acte de naissance n'est plus nécessaire si vous êtes nés dans une commune rattachée à la plateforme COMEDEC (plus d'info sur <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>).

Le service état civil de la commune de Saint-Martin-d'Hères nous fait savoir qu'il est connecté à la plateforme d'échange dématérialisée des données d'état civil : COMEDEC.

TOUTE PERSONNE NEE A SAINT-MARTIN-D'HERES FAISANT UNE DEMANDE DE PASSEPORT PARTOUT EN FRANCE N'A PLUS BESOIN DE FOURNIR SON ACTE DE NAISSANCE.

Pour les usagers demandeurs de passeport, COMEDEC permet de :

- Simplifier ses démarches administratives : l'utilisateur n'a plus besoin de demander une copie de son acte de naissance à sa mairie de naissance,
- Obtenir une réponse plus rapidement à ses demandes. Les données sont échangées par voie électronique et ne sont plus demandées à celui-ci,
- Garantir une meilleure protection de sa vie privée via des échanges sécurisés et la limitation des données transmises au strict nécessaire.

Plus d'informations sur <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Informations disponibles en mairie

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 22 09 16** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

ANIMATIONS du 1^{er} septembre au 30 septembre 2016

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- Samedi 3 **FORUM DES ASSOCIATIONS** toutes les activités proposées pour vos enfants et vous-même sport, loisirs, musique...
-au gymnase municipal à Vinay de 9h à 17 h Tél : 04 76 36 70 37
- Samedi 3 **FORUM DES ASSOCIATIONS** à L'Albenc de 14h à 18h toutes les activités proposées pour vos enfants et vous-même sport, loisirs musique... tél 04 76 64 74 16
- Samedi 3
au dimanche 4 **FESTIVAL DE L'AVENIR AU NATUREL** à L'Albenc place du champ de mars
Mail : festival-eni@orange.fr ou Tél 04 76 36 50 10 voir présentation en page 13
- Dimanche 4 **TRAIL DES CHAMBARAN** à Varacieux
Mail : trailchambaran@gmail.com Ou Tél : 04 76 64 27 49
- Vendredi 9 **CLUB DE L'AMITIE** de Notre Dame de l'Osier à 14h00 à l'Espace Bon Rencontre
- Dimanche 18 **RANDONNEE SOLIDAIRE** au profit de l'association de Christine Janin
A Chacun son Everest Organisée par l'association Sportive et le comité des fêtes de Chantesse Voir affiche page 13
- Samedi 17 **SPECTACLE FAMILIAL** : Mabouls à Facettes organise à l'Albenc "Tintamarre", festival familial mélangeant musique, cirque, théâtre, jeux, animations de rue, afin de mettre à l'honneur les arts de la rue et du spectacle vivant !
Ouvert à tous ! 5€ adultes gratuit enfants moins de 14 ans.
- Samedi 17
et dimanche 18 **COGNIN LES GORGES** visite commentée du village de et de ses lieux remarquables à 10h et 14h départ place de l'église durée visite 2h00
Mail : mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr ou Tél 04 76 38 31 31
- Samedi 17
et dimanche 18 **LES ECOUGES : un espace naturel sensible ancienne chartreuse**
Accès depuis St Gervais suivre col de Roméyère entrée Pont Chabert
Mail : info@villarddelans.com ou Tél 04 76 95 10 38
- Samedi 17
et dimanche 18 **ROVON VISITE GUIDEE** de l'ancien village fortifié à 10h départ parking du cimetière durée visite 1h30
- Samedi 17
au dimanche 18 **JOURNEES DU PATRIMOINE** : Autour de la cuisine mobile du Grand Séchoir, participez à la confection de petits gâteaux en forme de noix à fourrer selon vos envies : pâte à tartiner au caramel et noix, au miel et noix, crèmes de noix, confitures, mousse de nougat aux noix... Place à la gourmandise.
Contact : Nelly Puaux / tel : 04 76 36 36 10 / Email : info@legrandsechoir.fr
- Vendredi 23 **CLUB DE L'AMITIE** de Notre Dame de l'Osier à 14h00 à l'Espace Bon Rencontre
- Samedi 21
au dimanche 22 **VOGUE DE LA ST MAURICE** à Varacieux fête traditionnelle du village
corso avec chars et musiques, fête votive...Tél 04 76 64 25 62
- Samedi 24 **ATELIER COUTURE-BRODERIE** à 14h30 à la mairie de Notre Dame de l'Osier
- Samedi 24 **SOIREE CINEMA** à Notre Dame de l'Osier à partir de 19h à l'Espace Bon Rencontre organisée par le CCAS voir présentation et affiche en page 4.